



Déclaration relative à la substitution frauduleuse de la liste des membres du Conseil de district de Farenta.

La Coordination des Associations pour le Développement Économique et Social de Farenta (CADEF) a appris avec une profonde indignation la substitution frauduleuse de la liste originale des futurs membres du Conseil de district de Farenta par des autorités de Mamou afin d'imposer une personne contre la volonté des communautés rurales de Farenta.

La Coordination des Associations pour le Développement Économique et Social de Farenta (CADEF) rappelle aux autorités sous préfectorales de Soyah que nullement dans les autres préfectures ou sous-préfectures du territoire national guinéen, il n'a été imposée une autorité à la tête des conseils de quartiers ou de districts contre la volonté des communautés urbaines ou rurales.

La désignation des conseillers de quartiers ou de districts doit obéir aux termes de référence du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). La CADEF dénonce avec la plus grande fermeté la substitution frauduleuse de la liste originale des futurs membres du Conseil de district de Farenta par l'administration sous-préfectorale pour des intérêts personnels. Nous rejetons formellement le choix imposé de Monsieur Sékou Diané, membre de la délégation spéciale de la Mairie de Soyah pour être président du district de Farenta.

La Coordination des Associations pour le Développement Économique et Social de Farenta (CADEF) exhorte les autorités préfectorales et sous préfectorales ainsi que celles du gouvernorat de Mamou aux respect des termes de référence du Ministère et le choix des communautés rurales de Farenta pour la quiétude et la cohésion sociale qui caractérisent les communautés.

La Coordination des Associations pour le Développement Économique et Social de Farenta (CADEF) se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour le piétinement des termes de référence du Ministère et la prise en compte du choix des communautés rurales dans la désignation des responsables du conseil de district comme c'est la cas sur toute l'étendue du territoire national.

Personne à contacter :

Alpha Soumah, Président de la CADEF ; Cadefguinee@gmail.com / +224 628 64 85 03

Fait à Conakry, le 12 décembre 2024